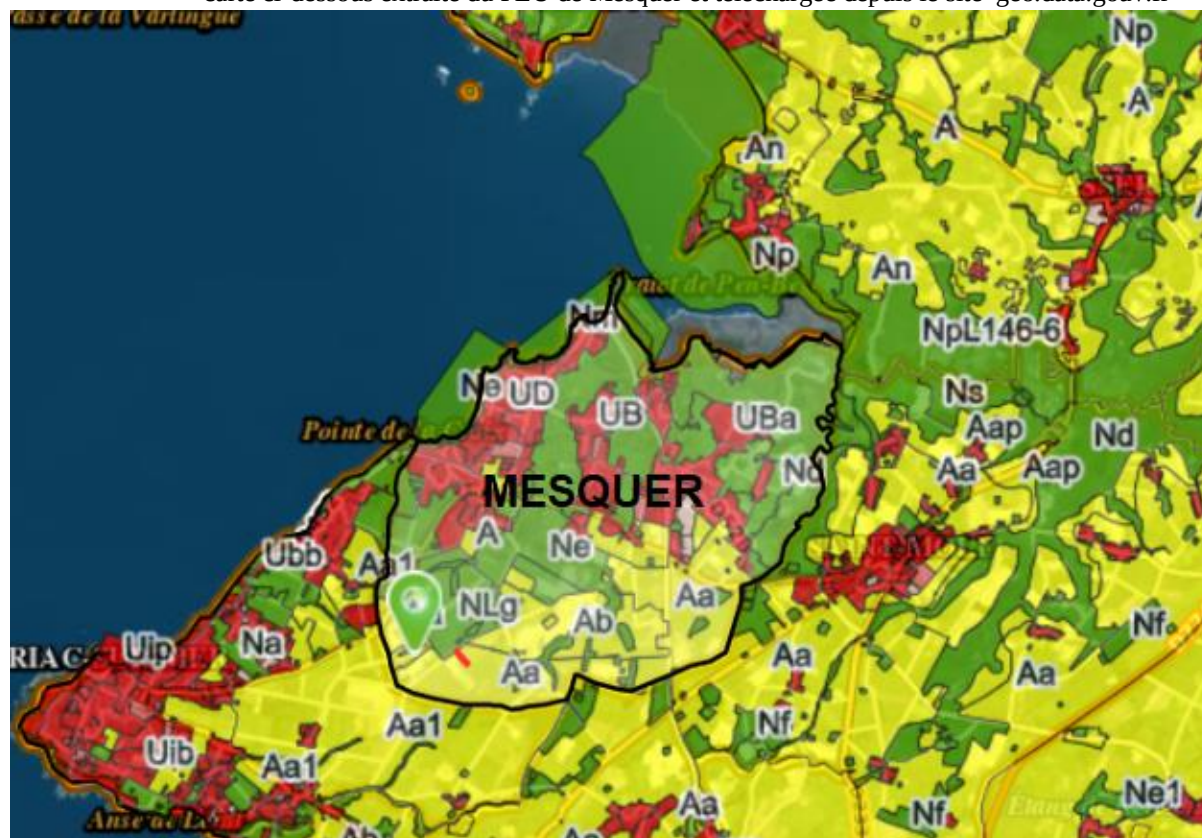


**Département de Loire Atlantique
Ville de Mesquer - 44420**

Enquête publique ouverte du lundi 09 août au jeudi 16 septembre 2021 inclus
Par arrêté municipal du 17 juin 2021 (Urba/2013)
Suivant décision du tribunal administratif du 27 mai 2021
(N° E21000065/44)

**Enquête relative à la modification N° 3 du Plan Local d'Urbanisme,
composée de diverses dispositions**

carte ci-dessous extraite du PLU de Mesquer et téléchargée depuis le site géo.data.gouv.fr »



**Procès-verbal de synthèse remis le 27 septembre 2021
Aux représentants du maître d'ouvrage
Par le commissaire enquêteur
3eme partie : les documents annexés**

Troisième partie, les documents annexés :

Document A1 : insertion « l'Echo de la Presqu'île » du 23/07/2021

Document A2 : insertion Ouest France du 23/07/2021

Document A3 : insertion « l'Echo de la Presqu'île » du 13/08/2021

Document A4 : insertion Ouest France du 13/08/2021

Document A5 : extrait du journal municipal « Le Traict », édition de l'été 2021 (page 13)

Document A6 : capture page web sur site municipal faite le 17/07/2021

Document A7 : capture page web sur site municipal faite le 13/0/2021

Document A8 : plan de situation des affichages sur les 16 sites

Document A9 : liste des 16 sites d'affichage

Document A10 : procès-verbal d'affichage sur 2 pages de juillet 2021

Document A11 : procès-verbal d'affichage sur 2 pages du 16/09/2021

Document A12 : certificat d'affichage municipal daté du 17 septembre 2021

Annonces légales et judiciaires

Avis administratif

7258976701 - AA

Commune de MESQUER

Projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 juin 2021, le Maire de la Ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU.

À cet effet, le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mesquer portant sur l'évolution et la modification du règlement du PLU avec notamment les objectifs suivants :

- Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,
- Renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- Occupation autorisée en zone 1AU,
- Sécurité des accès aux habitations.

Cette enquête publique se déroulera du 9 août 2021 inclus au 16 septembre 2021 inclus. Vous êtes conviés à rencontrer M. le commissaire enquêteur aux permanences en mairie de Mesquer aux dates suivantes :

- Lundi 9 août de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 27 août de 13 h 30 à 17 h 00,
- Jeudi 16 septembre de 13 h 30 à 17 h 00.

Les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous sont invitées à contacter le service urbanisme de la mairie au 02 40 42 51 15.

En dehors de ces permanences, le dossier est à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°3 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de la modification n°3 du PLU de Mesquer, Hôtel de Ville, place de l'Hôtel, BP 43014, 44357 Mesquer cedex, ou à l'adresse électronique suivante : modificationplu3@mesquerquimiac.fr

Le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Mesquer, dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Mesquer, au service accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune : www.mesquerquimiac.fr

Toute l'actualité locale,
c'est chaque semaine
dans votre hebdo

I'ÉCHO

effectuer toute opération propre à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vannes.

Pour avis, les Gérants.

7261230301 - VS



SCEA BOSCHET

Au capital de 367 800 euros
Siège social : La Corbinais - 56380 MONTENEUF
RCS Vannes 378 843 999

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant décisions extraordinaires en date du 1er juillet 2021, les associés ont procédé à l'agrement d'un nouvel associé copropriétaire M. Mathieu, Marie, Joseph, Marcel, Yannick BOSCHET, demeurant à La Ferrière-Béchepey, 56380 Guer et à une augmentation du capital social et ce avec effet au 1er juillet 2021. Ces décisions motivant les publications suivantes : Ancien capital : 367 800 euros. Nouveau capital : 551 700 euros. Nature des apports : numéraire. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vannes.

Pour avis, le Gérant.

7260965701 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ploërmel (56) du 13 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : CABANE'BIS.

Siège social : 14, rue des Cloes, 56800 Ploërmel.

Objet social : en France et à l'étranger : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens ou droits immobiliers. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles, et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire des prêts consentis par toutes personnes physiques ou morales aux associés, ensemble ou séparément, pour leur permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital. Et à titre exceptionnel, la vente de biens immobiliers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société

Autres légales

7260910501 - DL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mai 2014,
Mme Madeleine HERROU, en son vivant retraitée, demeurant à Saint-Nazaire (44600) 5, place Neptune,
Née à Sizun (29450), le 13 janvier 1924.

Veuve de M. René Louis FERRIER et non remariée.

De nationalité française.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony BUTROT, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «OC-EANIS», titulaire d'un office notarial à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Rond-Point Océanis, 50, boulevard de l'Université, le 29 juin 2021, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anthony BUTROT, notaire à Saint-Nazaire (44600), 50, boulevard de l'Université, référence CRPCEN : 44089, dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire (44600) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L'ÉCHO
DE LA PRESQU'ÎLE
D'EUROPE ET DE SAINT-NAZAIRE

Parc tertiaire de Bréhadour, 6, rue du Milan Noir
BP 95149 - 44351 GUERANDE cedex
Tél. 02 40 15 69 69 - Fax 02 40 42 95 91
e-mail : lechoalapresquile@publiebdo.fr

Éditrice : Catherine WILMART

Société éditrice :
PUBLIEBDO SAS

Siège social : 113, rue du Breil
35000 RENNES
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :
SPA (représentée par Louis ECHELAND)

Directeur de publication :
FRANÇOIS GAUNAND

Directeur délégué :
Philippe DUCEPT

Président du directoire :
FRANÇOIS GAUNAND

Président du conseil de surveillance :
Olivier BONSAÏT

Membres du conseil de surveillance :
SOFIA SPA

**Publicité locale, régionale
et petites annonces :**

Tél. 02 40 15 69 70
e-mail : publicite@publiebdo.com
www.publiebdo.com

Directrice commerciale de territoire : Jennifer Taton

Annonces légales :

Tél. 02 99 26 42 00
MEDIALEX www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales sur le département
(ou arrondissement) : Vendée
et arrondissement de Vannes (56)

Prix : 1,70 € Abonnement 1 an : 75 €

ISSN 2118-0032/2118-0075

Commission paritaire n° 0421 C 85223

Presse locale - Information, intérêt et service

230 Saint-Amand-les-Eaux.

uaron.

Herblain.

Petites-Industries, 44470 Car-

illet, CS 40312, 22000 Saint-

640 Santeuil.

soft.marches-publics.info

ECOLL FRANCE SAS

tu capital de 1 896 000 euros
ge social : 44100 NANTES
20, rue Chevreul
80 132 386 RCS Nantes.

**TRANSFERT
E SIÈGE SOCIAL**

ion du président le 2 juillet 2021,
écidé de transférer le siège so-
315, route de Vannes,
int-Herblain.
its ont été modifiés en consé-

légal sera effectué au RCS de

DE CONSTITUTION

es d'un ASSP en date du 19 juil-
il a été constitué une société
nt les caractéristiques suivantes
nation : Youpolomart.
ociété civile.
cial : la détention, la gestion et
ition d'un patrimoine familial im-
mobilier dévolu en jouissance,
lit, en nue-propriété ou en pleine-
y, en France ou à l'étranger.
cial : 30, boulevard de la Fraterni-
té 00 Nantes.
1 000 euros.

Youna Le Bour demeurant
sward de la Fraternité, 44100

39 ans à compter de son immat-
riculation au RCS de Nantes.

let 2021, il a été constitué une société
commerciale présentant les caractéristi-
ques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination : A.G.C.D.

Siège social : 15 bis, allée du Parc-
Fontaine, 44600 Saint-Nazaire.

Durée : 99 années à compter du jour de
son immatriculation au Registre du com-
merce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros en apport nu-
méraire.
Objet : la propriété, l'administration et
l'exploitation par bail, location ou autre-
ment des immeubles bâtis et non bâtis
dont elle pourrait devenir propriétaire par
voie d'acquisition, échange, apport ou au-
tremment ainsi que leur vente en un ou plu-
sieurs lots. La mise en valeur de terrains,
par l'édification de constructions et leur
exploitation par bail ou location. Leur
mise en copropriété éventuelle et leur
vente en un ou plusieurs lots. Pour réaliser
cet objet ou pour en faciliter la réalisation,
la société peut recourir en tous lieux à
tous actes ou opérations notamment

effectuer tous emprunts, constituer hypo-
thèque ou toute autre sûreté réelle sur les
biens sociaux dès lors que ces actes ou
opérations ne portent pas atteinte à la na-
ture de cet objet. L'assistance aux pro-
fessionnels et aux particuliers dans le ca-
dre de la gestion technique et
administrative de leur patrimoine immobi-
lier ainsi que toute activité de conciergerie,
connexe ou indépendante à ladite assis-
tance. L'activité de promotion
immobilière, de marchands de biens im-
mobiliers et d'intermédiaire en mar-
chands de biens, d'aménagement foncier.
Toute prise de participation de la société,
par tous moyens, à toutes entre-
prises ou sociétés créées ou créées pou-
vant se rattacher au présent objet social.
La souscription et la gestion de tout pla-
cement et support financier ou à vocation
financière ainsi que l'acquisition par tous
moyens et la gestion d'un portefeuille de
valeurs mobilières, cotées ou non cotées,
ainsi que de parts sociales, parts d'inté-
rêts, droits mobiliers ou immobiliers.

Présidente : Mme Caroline Dulion, de-
meurant 15 bis, allée du Parc-Fontaine,
44600 Saint-Nazaire.

Forme et cession des actions : toutes les
cessions d'actions sont soumises à l'agrément
préalable de la collectivité des associés
statuant à la majorité des voix
des associés disposant du droit de vote.
Assemblée générale : les assemblées
générales se composent de tous les as-
sociés sans restriction particulière. Cha-
que membre a autant de voix qu'il pos-
sède et représente d'actions sans
limitation.

La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de Saint-
Nazaire.

Pour avis
La Présidente.

Basse-Goulaine (44) du 6 juillet 2021, il a
été constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : M3BC.

Forme sociale : société à responsabilité
limitée à associé unique.

Siège social : 301, route des Landes de
la Plée, 44115 Basse-Goulaine.

L'objet social : la société a pour objet :
l'acquisition, la détention, l'administration
et la gestion de tous titres de sociétés
cotées ou non cotées, ayant une activité
civile, commerciale ou industrielle, de
toutes valeurs mobilières, obligations,
parts sociales, titres de créances négocia-
bles, l'animation de ses filiales, l'exer-
cice de mandat sur des postes de direc-
tion dans les filiales et dans toutes
sociétés, la réalisation de prestations de
services dans les domaines du dévelop-
pement d'activités, de la stratégie com-
merciale, de l'assistance à caractère
technique ou managérial au profit de tou-
tes sociétés contrôlées ou non, l'acquisi-
tion de terrains, d'immeubles ou biens im-
mobiliers, l'administration et l'exploitation
par bail, location meublée ou non ou au-
tremement desdits immeubles et de tous au-
tres immeubles bâtis dont elle pourrait
devenir propriétaire, par voie d'acquisi-
tion, échange, apport ou autrement, éven-
tuellement l'aliénation du ou des immeu-
bles devenus inutilisés à la société, au
moyen de vente, échange ou apport en
société, la participation directe ou indi-
recte de la société dans toutes opérations
immobilières ou entreprises commerciales
ou industrielles pouvant se rattacher à
l'objet social, l'emprunt de toutes som-
mes nécessaires à la réalisation de l'objet
social et la mise en place de toutes ga-
ranties nécessaires, et plus générale-
ment, toutes opérations financières, mo-
bilières ou immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indirectement à
l'objet social ou à tout objet similaire ou
connexe, et susceptible d'en faciliter la
réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter
de la date d'immatriculation de la société
au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : mille euros (1 000 euros)
divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro
chacune, entièrement souscrites et libé-
rées.

Gérance : M. Mickaël Audrain, demeu-
rant à Basse-Goulaine (44115) 301, route
des Landes de la Plée.
Immatriculation de la société au Registre
du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
www.editionsouestfrance.fr

Social - handicap**Les autistes ont droit à une aide
qui réponde à leurs besoins**

L'allocation d'aide à un autiste doit en premier lieu tenir compte
de ses besoins et difficultés spécifiques, et non seulement de
critères techniques ou juridiques de prise en charge, a jugé la
Cour de cassation.

Des parents avaient formé un recours en se voyant refuser l'aide
liée au handicap de leur enfant parce que la méthode d'éveil uti-
lisée n'était pas officiellement reconnue.

Mais la loi, dans le code de l'action sociale des familles, prévoit
une aide d'abord liée aux besoins, a rappelé la Cour de cassation,
qui a appliqué ce principe avant les critères juridiques de
prise en charge.

La question se posait pour un enfant de 5 ans. Les parents se
voyaient refuser les aides liées à la gravité du handicap, de 5e
catégorie, c'est-à-dire d'un handicap qui oblige l'un des parents
à ne pas travailler ou à recourir à plein-temps à une tierce per-
sonne rémunérée.

Le motif du refus par les autorités départementales et par la Cour
nationale de l'incapacité, était que l'aide était apportée sous la
forme d'une méthode d'éveil par le jeu intensif et interactif, mé-
thode non officiellement reconnue par la Haute autorité de santé.
Or, les organismes chargés de dispenser les aides doivent suivre
les recommandations de cette Haute autorité, créée en 2004
pour recommander notamment les soins à apporter et les éva-

Avis administratifs

Commune de MESQUER
Projet de modification n° 3
du Plan local d'urbanisme

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté du 17 juin 2021, le maire de la
ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de
l'enquête publique sur le projet de modi-
fication n° 3 du PLU.

À cet effet, le président du tribunal admi-
nistratif de Nantes a désigné M. Michel
Monier, chargé de mission en agence
d'urbanisme et administrateur territorial
retraité, en qualité de commissaire en-
quêteur.

L'enquête publique portant sur le projet
de modification n° 3 du Plan local d'urba-
nisme de la commune de Mesquer por-
tant sur l'évolution et la modification du
règlement du PLU avec notamment les
objectifs suivants :

- clarification de certaines imprécisions
de la règle écrite,
- renforcement de la protection de la
frange littorale, des boisements et du pa-
trimoine bâti (Bois de Quimiac),
- mise en compatibilité du PLU avec le
SCOT,

- occupation autorisée en zone 1AU,
- sécurité des accès aux habitations.

Cette enquête publique se déroulera du
9 août 2021 inclus au 16 septembre 2021
inclus. Vous êtes conviés à rencontrer
M. le Commissaire enquêteur aux perma-
nences en mairie de Mesquer aux dates
suivantes :

- lundi 9 août de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 27 août de 13 h 30 à 17 h 00,
- jeudi 16 septembre de 13 h 30 à
17 h 00.

Les personnes qui souhaitent prendre
rendez-vous sont invitées à contacter le
service urbanisme de la Mairie au
02 40 42 51 15.

En dehors de ces permanences, le dos-
sier est à disposition du public aux horai-
res habituels d'ouverture de la mairie au
public : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de
9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
et mercredi et samedi de 9 h 00 à
12 h 00. Pendant la durée de l'enquête,
les observations sur le projet de modi-
fication n° 3 du PLU pourront être con-
signées sur le registre d'enquête déposé
en mairie. Elles pourront également être
adressées par écrit au commissaire en-
quêteur à l'adresse suivante : M. le Com-
missaire Enquêteur - Enquête Publique
sur le projet de la modification n° 3 du
PLU de Mesquer, hôtel de ville, place de
l'Hôtel, BP 43014, 44357 Mesquer ce-
dex, ou à l'adresse électronique suivan-
te :

modificationplu3@mesquerquimiac.fr
Le commissaire enquêteur transmettra
au maire de Mesquer, dans le délai d'un
mois après la clôture de l'enquête, le dos-
sier avec son rapport et ses conclusions
motivées. Le public pourra consulter le
dossier en mairie de Mesquer, au service
accueil, aux jours et heures habituels
d'ouverture ou sur le site internet de la
commune :
www.mesquerquimiac.fr

**Ventes
immobilières**

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

**VENTE
D'APPARTEMENTS**

En application des articles L.443-12,
R.443-12 et D.443-12-1 du CCH, vend
7 appartement, résidence La Jonellière
à Nantes (44300), lot 3, UG 039268,
2 pièces sis 8, chemin de la Pierre-Per-
cée, de 59,18 m² au rez-de-chaussée.
DPE : D. Prix : 148.900 euros*. Lot 42,
UG 039307, 2 pièces sis 14, chemin de
la Pierre-Percée, de 56,81 m² au
2^e étage. DPE : D. Prix : 154.500 eu-
ros*. Lot 43, UG 039308, 3 pièces sis
12, chemin de la Pierre-Percée, de
70,91 m² au rez-de-jardin. DPE : D.
Prix : 166.900 euros*. Lot 4, UG 039269,
4 pièces sis 8, chemin de la Pierre-Per-
cée, de 88,70 m² au 1^{er} étage. DPE :
B. Prix : 200.800 euros*. Lot 21, UG
039286, 4 pièces sis 10, chemin de la
Pierre-Percée, de 88,28 m² au
2^e étage. DPE : C. Prix : 204.800 eu-
ros*. Lot 25, UG 039290, 2 pièces sis
1, allée du Crocus, de 54,45 m² au rez-
de-jardin. DPE : D. Prix : 145.100 eu-
ros*. Lot 44, UG 039309, 3 pièces sis
12, chemin de la Pierre-Percée, de
70,93 m² au rez-de-jardin. DPE : D.
Prix : 166.900 euros*. Possibilité d'ac-
quérir un garage boxé au prix de
7.500 euros* pour tous les apparte-
ments, hors frais de notaire et bancai-
res. Lot soumis à la copropriété. Nombre
de lots dans la copro : 96. Pas de procé-
dure en cours. Quote-part de charges an-
nuelles pour T2 : 820 euros, T3 : 950 eu-
ros, T4 : 1.215 euros. Contact : CDC
Habitat Ventes, Mme Monier,
tél. 09 72 13 02 95,
caroline-monier@cdc-habitat.fr
Date limite de remise des offres : 23 août
2021. Les offres (lettre d'intention
d'achat) doivent être adressées par cour-
riel (caroline.monier@cdc-habitat.fr) ou
par courrier RAR (CDC Habitat GIE Ven-
tes, Mme Monier, 1, rue Sassafras,
BP 90105, 44301 Nantes cedex 3), la
date de réception pouvant être prise en
compte pour l'attribution du logement.

Notre publication adhère à

dont elle suit
les recommandations

Les remarques concernant
une publicité parue dans
notre publication sont à adresser au

A R P P
autorité de
régulation professionnelle
de la publicité
23 rue Auguste Vaquez
75116 Paris
www.arpp.org

Les remarques concernant
les petites annonces classées sont
à adresser directement au journal

Accidents**En forêt domaniale, pas de sécurité
garantie**

La victime d'un accident dans une forêt domaniale ne peut pas
toujours se retourner contre l'Office national des forêts (ONF) qui
en assure la gestion.

La Cour de cassation a exclu que l'ONF soit redevable d'une
obligation de sécurité systématique, notamment lorsque la régle-
mentation de l'accès à la forêt n'est pas respectée.

Elle a rendu cette décision au sujet d'un accident de free ride,
dont la victime reprochait à l'ONF d'avoir laissé s'établir un circuit
clandestin, sur lequel elle a été gravement blessée. L'ouverture
de la forêt au public, disait-elle, implique des mesures de sécu-
rité, des équipements ou des aménagements particuliers.

Mais pour les juges, l'ONF a pour mission première de gérer la
forêt et non d'accueillir le public. Il n'est pas responsable des
dangers qui pourraient exister ailleurs que dans les zones amé-

Annonces légales et judiciaires

L'ÉCHO DE LA PRESQU'ÎLE
VENDREDI 13 AOÛT 2021
actu.fr/il-echo-de-la-presqu-ile

52

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES



Transmettez-nous toutes vos annonces légales et judiciaires (Vie de Sociétés, Fonds de commerce, Enquêtes Publiques, Marchés Publics, Avis d'attribution, Publications Judiciaires, Ventes Judiciaires, autres annonces légales) par 4 moyens au choix :

par internet : www.annonceslegales.com

par e-mail : annonces.legales@medialex.fr

par fax : 0 820 309 009 (0,12€/mn)

par courrier : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 02 99 26 42 00

Vente judiciaire

SCP ROY-BRETECHER-ANEZO - AVOCATS

66, rue de la Paix - 44600 SAINT-NAZAIRE - Tél. 02 40 22 52 26

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A la barre du Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire (44600), Palais de Justice,
77, rue Albert du Min, à l'audience des criées du

Vendredi 24 septembre 2021 à 10 h 00

Commune de LE POUILIGUEN (Loire-Atlantique) (44510)

18, allée des Mouettes

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 4,07€ ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7258977101 - AA

Commune de MESQUER

Projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 juin 2021, le Maire de la Ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU.

À cet effet, le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mesquer portera sur l'évolution et la modification du règlement du PLU avec notamment les objectifs suivants :

- Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,
- Renforcement de la protection de la frange littorale, des boissements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- Occupation autorisée en zone 1AU,
- Sécurité des accès aux habitations.

Cette enquête publique se déroulera du 9 août 2021 inclus au 16 septembre 2021 inclus. Vous êtes conviés à rencontrer M. le commissaire enquêteur aux permanences en mairie de Mesquer aux dates suivantes :

- lundi 9 août de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 27 août de 13 h 30 à 17 h 00,
- jeudi 16 septembre de 13 h 30 à 17 h 00.

Les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous sont invitées à contacter le service urbanisme de la mairie au 02 40 42 51 15.

En dehors de ces permanences, le dossier est à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, et mercredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°3 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de la modification n°3 du PLU de Mesquer, Hôtel de Ville, place de l'Hôtel, BP 43014, 44357 Mesquer cedex, ou à l'adresse électronique suivante : modificationplu3@mesquerquimiac.fr

Le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Mesquer, dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Mesquer, au service accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site Internet de la commune : www.mesquerquimiac.fr

La vie des sociétés

7263297101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Marine DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec (56420), 17, place de l'Église, il a été constitué un groupement forestier. Dénomination sociale : LOUROH-NAN.

Forme : société civile.

Siège social : 1, La Lande, La Touche aux Angles, 56480 Sérent.

Objet social : propriété et administration d'immeubles à destination forestière, exploitation des massifs forestiers.

Capital : 868 800 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Vannes.

Apport en numéraire : 50 800 euros.

Apport en nature : ensembles immobiliers pour un total de 818 000 euros.

Gérant : M. Maurice MERLET demeurant 1, La Lande, La Touche aux Angles, 56480 Sérent pour une durée illimitée.

Toute cession de part sera soumise à l'agrément préalable des associés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes. Pour avis Le Notaire.

7263340001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 5 août 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA LUNETTERIE D'AURAY.

Objet social : acquisition, location, création, exploitation de tout fonds de commerce d'opticien, d'opticien-végétiste et d'examen de vue ; acquisition, location, création, exploitation de tout fonds de commerce de commerce de prothèse auditive.

Siège social : 45, place de la République, 56400 Auray.

Capital : 2 500 euros.

Durée : 99 ans.

Président : M. Jean PERRÉE, demeurant 16, avenue Division, 50200 Coutances.

Directeur général : M. Franck PORQUET, demeurant Le Bourg, 50480 Saint-Michel-de-la-Pierre.

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Il dispose, au moins autant de voix, que du nombre d'actions qu'il détient.

Clause d'agrément : agrément obligatoire pour toutes les cessions.

Immatriculation au RCS de Lorient.

7263363601 - VS

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Cyrille PENARD, notaire à Vallet (44330), le 30 juillet 2021, en cours d'enregistrement la société dénommée TORECO, société à responsabilité

Ouest-France Loire-Atlantique
Vendredi 13 août 2021

Rechercher...

Rechercher

NOUS CONTACTER

Tél. 02 40 42 51 15
mairie@mesquerquimiac.fr

Mesquer
17 juillet 2021
Aujourd'hui

Maintenant



27°C

Dim



26°C

26°C

Lun



26°C

26°C

Mar



24°C

24°C

Météo complète

[Autorisation ou interdiction de pêche sur le littoral mesquériais](#)

[Restrictions éventuelles Usage de l'eau en Loire-Atlantique](#)

[Horaires des marées](#)

[Parc Naturel Régional de Brière](#)

[Destination Bretagne Plein Sud](#)

[Cap Atlantique](#)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PAR SERVICE COMMUNICATION - 30 JUIN 2021

Du 9 août au 16 septembre 2021 inclus

Permanences de M. le Commissaire-Enquêteur en Mairie de Mesquer :

- Lundi 9 août de 9h à 12h
- Vendredi 27 août de 13h30 à 17h
- Jeudi 16 septembre de 13h30 à 17h

Par arrêté du 17 juin 2021, le Maire de la Ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°3 du PLU.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné M. Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique portant sur le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mesquer portant sur l'évolution et la modification du règlement du PLU avec notamment les objectifs suivants :

- Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,
- Renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- Occupation autorisée en zone 1AU,
- Sécurité des accès aux habitations.

Cette enquête publique se déroulera du 9 août 2021 inclus au 16 septembre 2021 inclus. Vous êtes conviés à rencontrer M. le Commissaire-Enquêteur aux permanences en Mairie de Mesquer aux dates suivantes :

- Lundi 9 août de 9h à 12h
- Vendredi 27 août de 13h30 à 17h
- Jeudi 16 septembre de 13h30 à 17h

[Les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous sont invitées à contacter le service urbanisme de la Mairie au 02 40 42 51 15.](#)

En dehors de ces permanences, le dossier est à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie au public :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- mercredi et samedi de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification N°3 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet de la Modification N°3 du PLU de Mesquer, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel, BP 43014 44357 MESQUER CEDEX, ou à l'adresse électronique suivante : modificationplu3@mesquerquimiac.fr

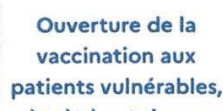
Le commissaire-Enquêteur transmettra au Maire de MESQUER, dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Mesquer, au service Accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune : www.mesquerquimiac.fr

ARTICLE PRÉCÉDENT

Conseil Municipal du 5 juillet 2021 - Ordre du jour

ARTICLE SUIVANT

VOUS AIMEREZ AUSSI...



ANNEXE A6

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PAR SERVICE COMMUNICATION - PERIODE 30 JUIN 2021 - JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE 2021

Du 9 août au 16 septembre 2021 inclus

Permanences de M. le Commissaire-Enquêteur en Mairie de Mesquer :

- Lundi 9 août de 9h à 12h
- Vendredi 27 août de 13h30 à 17h
- Jeudi 16 septembre de 13h30 à 17h

Par arrêté du 17 juin 2021, le Maire de la Ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°3 du PLU.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné M. Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique portant sur le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mesquer portant sur l'évolution et la modification du règlement du PLU avec notamment les objectifs suivants :

- Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,
- Renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- Occupation autorisée en zone 1AU,
- Sécurité des accès aux habitations.

Cette enquête publique se déroulera du 9 août 2021 inclus au 16 septembre 2021 inclus. Vous êtes conviés à rencontrer M. le Commissaire-Enquêteur aux permanences en Mairie de Mesquer aux dates suivantes :

- Lundi 9 août de 9h à 12h
- Vendredi 27 août de 13h30 à 17h
- Jeudi 16 septembre de 13h30 à 17h

Les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous sont invitées à contacter le service urbanisme de la Mairie au 02 40 42 59 10.

En dehors de ces permanences, le dossier est à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie au public :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- mercredi et samedi de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification N°3 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet de la Modification N°3 du PLU de Mesquer, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel, BP 43014 44357 MESQUER CEDEX, ou à l'adresse électronique suivante : modificationplu3@mesquerquimiac.fr

Le commissaire-Enquêteur transmettra au Maire de MESQUER, dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Mesquer, au service Accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune : www.mesquerquimiac.fr

ARTICLE PRÉCÉDENT

Le Traité de Mesquer – Nouvelle version

ARTICLE SUIVANT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – DOSSIER DE CONSULTATION
DISPONIBLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

VOUS AIMEREZ AUSSI...



LE PARC D'ACTIVITÉS DE KERGOULINET COMMENCE SON LIFTING À COMPTER DE SEPTEMBRE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence «développement économique», CAP Atlantique engagera à compter de septembre prochain des travaux de requalification du parc d'activités de Kergoulinet.

Après une concertation initiée fin 2020 avec les entreprises du parc et la mairie de Mesquer, ces travaux, qui ont pour objectif de donner une image attractive du parc et d'améliorer l'ensemble de ses fonctionnalités, vont s'échelonner en fonction des aléas jusqu'à cette fin d'année. Il s'agit notamment d'assurer la fluidité et la sécurité des différents modes de déplacement, d'organiser le stationnement, de garantir la qualité des usages, ainsi que l'intégration urbaine et paysagère du site.

Trois points majeurs ont guidé l'élaboration de ce projet :

- Le maintien d'une noue pour les eaux de voirie afin de ne pas modifier le régime actuel de gestion des eaux pluviales, l'objectif étant de limiter l'imperméabilisation des sols afin de ne pas impacter le milieu environnant.

- La création des cheminements dédiés aux piétons et conformes aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Actuellement, il n'y a pas de trottoirs et les accotements servent au stationnement.

- L'organisation du stationnement afin de garantir la sécurité de usagers, tout en maintenant la voie de circulation dans son emprise existante.

Une signalétique d'entrée de parc sous forme d'un totem et d'un plan d'information répertoriant les entreprises implantées ainsi que le renouvellement de l'éclairage public viendront également compléter ces aménagements.

L'enveloppe financière allouée à ces travaux est d'environ 335 000 € TTC. L'opération est financée à hauteur d'un tiers par la Région Pays de la Loire, les deux tiers restant par le budget général de la Communauté d'agglomération.



> Contact : Direction du Développement économique
02 51 75 77 88

LA COMMUNE LANCE UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui permet de gérer et réglementer le droit du sol, d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 15 juin 2012 lequel a fait l'objet de deux modifications approuvées en 2013 et 2017.

La commune lance une procédure de modification de son PLU, dans l'objectif de faire évoluer certains aspects règlementaires portant sur :

- La clarification de certaines imprécisions,
- Le renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- La mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- L'occupation autorisée en zone 1AU,
- La sécurité des accès aux habitations.

Cette modification « technique » ne fait pas évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le projet de cette modification N°3 sera soumis à enquête publique du 9 août au 16 septembre 2021 inclus en Mairie de Mesquer.

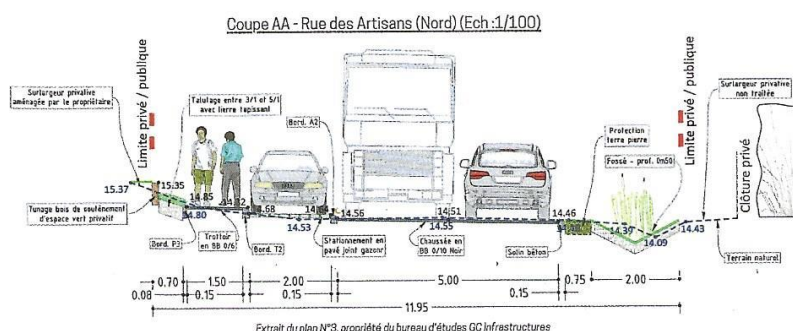
Le commissaire enquêteur désigné recevra le public les :

- 9 août de 9 h à 12 h,
- 27 août de 13 h 30 à 17 h
- 16 septembre de 13 h 30 à 17 h.

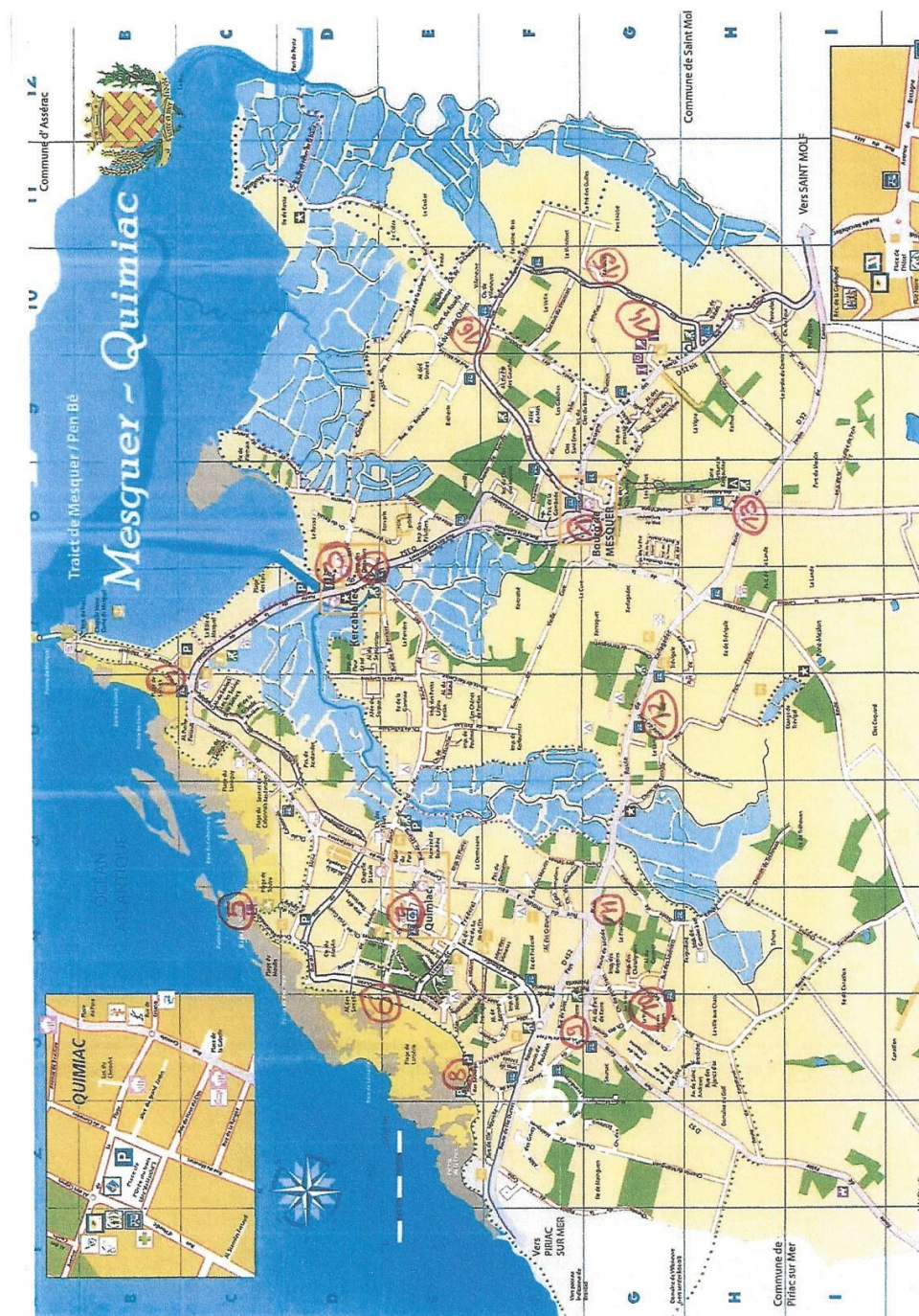
À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

A7

Le Traict de Mesquer / été 2021



ANNEXE A8



A8

ANNEXE A9

AFFICHAGE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- 1 – Panneau d’affichage Mairie
- 2 – Carrefour de la rue des Cap Horniers et de la rue de Bel Air.
- 3 – Panneau d’affichage de la Mairie sur le bureau du Port à Kercabellec.
- 4 – Plage de Sorlock
- 5 – Porte d’entrée de la base nautique.
- 6 – Plage de Lanséria au bout de l’avenue de la Plage.
- 7 – Panneau d’affichage de l’Office de Tourisme.
- 8 – Mouillage de Lanséria.
- 9 – Abribus de Kerro
- 10 – Abribus de Keralmen.
- 11 – rond-point du Moulin à Eau
- 12 –Village du lany.
- 13 – Rond-point de Kergoulinet
- 14 – Salle de la Vigne et ARTYMES
- 15 – Abribus de Kerroué
- 16 – Angle de la rue de Fontaine Braz et rue de Rostu.

A9

ANNEXE A10

POLICE MUNICIPALE

Police Municipale de Mesquer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

N° : Brouillon



BP 43014
44357 MESQUER CEDEX

CODE NATIF PRINCIPAL :
LIBELLE :
REFERENCE :
CLASSE :

-- ANALYSE & REFERENCE --

OBJET : PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU
LIEU : Place De L'Hotel - 44420 Mesquer (France)
SECOURS :
NOTIFICATION : Il n'y a pas de document associé à cette fiche.

-- INFRACTIONS COMPLEMENTAIRES --

- Le sousigné(e), FLOHIC Ludovic, ---
- Assisté(e) de, ---
- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
- En résidence à la Police Municipale de Mesquer ---
- Vient assumer(e) et agré(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---
- Vu les articles 2112, 2113, 2114 et 2115 du Code de Procédure Pénale, ---
- Vu les articles L511-1 à L511-4 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(e) des insignes appariés de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Rapportons les faits suivants :

Nous avons au cours de notre service quotidien depuis le début du mois de juillet 2021, contrôlé les points d'affichage concernant l'Avis d'enquête publique du projet de modification au PLU.

Nous avons contrôlé les 16 points d'affichage sur le territoire de notre commune.

- 1- Panneau d'affichage Mairie
- 2- Carrefour de la rue des Cap Horniers et de la rue de Bel Air
- 3- Panneau d'affichage de la Mairie sur le bureau du port à Kercabellec
- 4- Plage de Sorlock
- 5- Porte d'entrée de la base nautique
- 6- Plage de Lanséria au bout de l'avenue de la Plage
- 7- Panneau d'affichage de l'Office du Tourisme
- 8- Mouillage de Lanséria

- 9- Abribus de Kerro
- 10- Abribus de Kerallmen
- 11- Rond point du Moulin à Eau
- 12- Village du Lany
- 13- Rond point de Kergoulinet
- 14- Salle de la Vigne et Arlymes
- 15- Abribus de Kerroué
- 16- Aubette de bus rue du Més côté rue de Rostu

Nous n'avons constaté aucune dégradation des affichages mis en place. Celles-ci sont bien à la vue du public.

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CIESSUS --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone
---------	------------	------------	---------	-----------

Fait et clos, le à MESQUER CEDEX

Signature

Intervenants :

-- DESTINATAIRES --

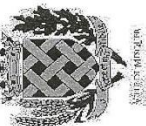
Date de clôture : Le
Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)



A10

POLICE MUNICIPALE

Police Municipale de Mesquer



RAPPORT DE CONSTATATION

BP 43014
14357 MESQUER CEDEX

CODE NATIF PRINCIPAL :
LIBELLE :
REFERENCE :
CLASSE :

ANALYSE & REFERENCE --

AFFAIRE : PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU
 OBJET :
 LIEU : Place De L Hotel Mairie de Mesquer - 44420 Mesquer (France)
 SECTEUR :
 NOTIFICATION : Il n'y a pas de document associé à cette fiche.

- INFRACTIONS COMPLÉMENTAIRES --

En l'an deux mille vingt et un, le seize Septembre à quinze heures et trente minutes,

--- Le soussigné(e) FLOHIC Ludovic - ---
 --- Assisté(e) de ISSAK Younous - ---
 --- Agent(s) de police judiciaire adjoint. ---
 --- En résidence à la Police Municipale de Mesquer ---
 --- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---
 --- Vu les articles 212° 21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
 --- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
 --- Révêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres
 reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Rapportons les faits suivants :

Nous avons au cours de notre service du 16 septembre 2021, contrôlé les différents points d'affichage concernant l'avis d'enquête public du projet de modification N°3 du PLU:

Courant du mois de juillet 2021 nous avons contrôlé les 16 points d'affichage sur le territoire de notre commune.

Ce jour, nous contrôlons de nouveau les dits points d'affichage. Ils restent conforme aux constatations que nous avons relevé lors de nos service quotidien courant du mois de juillet 2021

- 1- Panneau d'affichage Mairie
- 2- Carrefour de la rue des Cap Homiers et de la rue de Bad air
- 3- panneau d'affichage de la mairie sur le port de Kercabellec
- 4- Plage de Sorlock
- 5- porte d'entrée de la base nautique
- 6- Plage de Larseria au bout de l'avenue de la Plage

Page 1/2

Imprimé le 16/03/2021 10:09

Page 1/2

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES DENOMMEES CI-DESSUS --

Qualité	NomPrénom	Profession	Adresse	Téléphone

Fait et clos, le 16/09/2021 à MESQUER CEDEX
FLOHIC Ludovic, -
Signature

Intervenants : ISSAK Younoss -

-- DESTINATAIRES --

Date de clôture : Le 16/09/2021
Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)

AM

Page 2/2



Mairie de Mesquer

ANNEXE 12

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Pierre BERNARD, Maire de Mesquer, certifie avoir procédé du 8 juillet 2021 au 16 septembre 2021 à l’affichage de l’arrêté d’enquête publique relative à la modification N°3 du Plan Local d’Urbanisme de la Commune de MESQUER aux lieux suivants :

- Panneau d’affichage de la Mairie de MESQUER,
- Carrefour de la rue des Cap Horniers,
- Panneau d’affichage de la cabane des Douaniers place de Kercabellec,
- Plage de Sorlock,
- Ecole de voile du Toul Ru,
- Plage de Lanséria,
- Panneau d’affichage de l’office de tourisme à Quimiac,
- Mouillage de Lanséria,
- Abribus de Kerro,
- Abribus de Keralmen,
- Rond-point du Moulin à Eau,
- Village du Lany,
- Rond-point de Kergoulinet,
- Salles de la Vigne et Artymès,
- Abribus de Kerroué,
- Aubette de bus rue du Mès.

Fait à MESQUER, le 17 septembre 2021

Jean-Pierre BERNARD
Maire de Mesquer



A 12

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire : Place de l’Hôtel - B.P. 43014 - 44357 MESQUER Cedex
☎ 02 40 42 51 15 - Courriel : mairie@mesquerquimiac.fr - <http://www.mesquerquimiac.fr>

Mesquer (44420) - modification n°3 du PLU - enquête publique - Rapport et Conclusions - 3eme partie : les annexes